

---

---

## ARRÊTÉ MUNICIPAL

**OBJET** : AUTORISATION D'UNE VENTE AU DÉBALLAGE

Le Maire de la Commune de PÉRONNAS.

**VU** la loi 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie qui a modifié l'article L.310-2 du Code de Commerce s'agissant des ventes au déballage ;

**VU** le Décret 2009-16 du 7 janvier 2009 ;

**VU** la demande présentée par Les amis de la Rotonde représentée par Monsieur VOVILIER Christian, le 20 janvier 2026 pour l'organisation d'une vente sur réservation de barquettes de Lasagnes, assimilée à une vente au déballage dans les locaux de la Rotonde situés 115 rue de la Poste à PÉRONNAS, le vendredi 30 janvier 2026 et le samedi 31 janvier 2026;

### ARRÊTE

**ARTICLE 1** : Monsieur VOVILIER Christian des Amis de la Rotonde de Péronnas est **AUTORISÉ** à effectuer une vente au déballage.

**ARTICLE 2** : Cette vente se tiendra à La Rotonde 115 rue de la Poste à PÉRONNAS le :

Vendredi 30 janvier 2026 et le samedi 30 janvier 2026

**ARTICLE 3** : L'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur VOVILIER Christian des Amis de la Rotonde – 115 Rue de la Poste à PÉRONNAS.
- Monsieur l'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS.

*Péronnas, le 20 janvier 2026*

*Le Maire,*

*Hélène CÉDILEAU*

